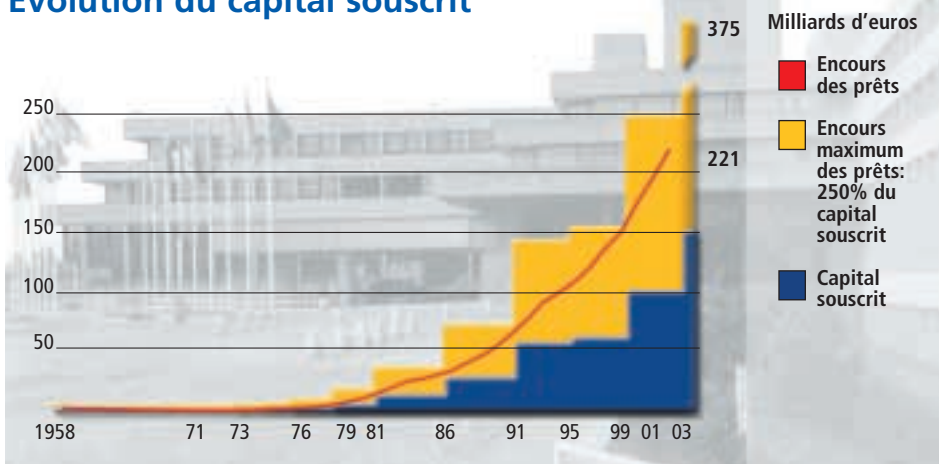




Augmentation du capital de la BEI

Lors de sa Séance annuelle du 4 juin 2002, le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement a adopté à l'unanimité la décision de porter le capital souscrit de la Banque à 150 milliards d'EUR à compter du 1er janvier 2003.

Evolution du capital souscrit



Eberhard Uhlmann

Nouveau Secrétaire général de la BEI



Avec effet au 1er août 2002, le Comité de direction de la BEI a appelé M. Eberhard Uhlmann aux fonctions de Secrétaire général et Directeur général des Affaires juridiques de la Banque. Cette nomination fait suite à celle de M. Francis Carpenter, Secrétaire général depuis juillet 1996, en qualité de Directeur général du FEI et de Conseiller du Comité de direction.

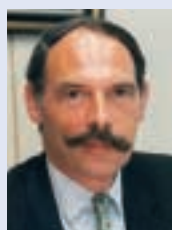
Voir article p.5

Francis Carpenter

Nouveau Directeur général du FEI



Fonds
européen
d'investissement



Sur proposition du Comité de direction de la BEI, le Conseil d'administration du FEI a nommé M. Francis Carpenter à la fonction de Directeur général du Fonds européen d'investissement, la filiale du Groupe BEI spécialisée dans les activités de prises de participation et de garanties en faveur des PME.

Cette nomination prend effet au 1er août 2002.

Voir article p.4

Sommaire

Augmentation du capital de la BEI	2
Nominations aux fonctions supérieures du Groupe BEI	4
«Initiative Innovation 2000»	7
L'activité du Groupe BEI en faveur des PME en 2001	10
Évaluation des projets de gestion de déchets solides	12
Nouveau guide pour la passation des marchés	14
Dialogue continu avec les ONG	15
Honoris Causa	16
Nominations au cadre de direction de la BEI	17
Royales visites à la BEI	20

M. Pedro Solbes,
Commissaire Européen



Cette augmentation de 50% permettra à la Banque de continuer à renforcer le soutien qu'elle apporte aux politiques de l'UE avec une croissance modérée des opérations au sein de l'UE actuelle, mais une progression plus forte dans les pays candidats à l'adhésion et les pays partenaires méditerranéens.

Une mesure nécessaire

Au 31 décembre 2001, la Banque affichait un encours de prêts de 221 milliards d'euros, proche du maximum théorique de 250 milliards (250% du capital souscrit) qui devrait être atteint en 2003.

En faisant passer le plafond statutaire à 375 milliards d'euros, cette augmentation de capital donne à la BEI une marge suffisante pour ses opérations de prêt pendant, au minimum, les cinq prochaines années. A cet égard, le Plan d'activité de la BEI trace les objectifs opérationnels de l'institution pour les années à venir et fixe le cadre des priorités que cette augmentation de capital permet d'appuyer.

Cette décision confirme, une fois encore, le ferme et unanime soutien des actionnaires de la Banque, les États Membres de l'Union Européenne, envers ses activités. Pour rappel, la

dernière augmentation du capital de la Banque avait eu lieu en 1999.

Capital versé

Le capital versé a été abaissé de 6% à 5% (7,5 milliards d'EUR) du capital souscrit et a été entièrement financé par un transfert de la réserve supplémentaire de la Banque, n'exigeant de ce fait aucun versement de la part des États membres, et ne représentant donc aucune charge nouvelle pour les contribuables.

S'adressant aux Gouverneurs de la Banque, Ministres des Finances de l'Union, M. Philippe Maystadt, Président du Groupe BEI, a décrit les deux pivots du cadre stratégique autour desquels s'articule la décision d'augmentation de capital : les priorités opérationnelles et les grands principes à respecter.

Priorités opérationnelles

• Développement régional

L'objectif premier de la Banque reste le développement régional ainsi que la cohésion économique et sociale de l'Union européenne. Au moins 70% des prêts individuels et 50% des prêts globaux seront accordés dans les zones assistées de l'Union, qui seront traitées sur un pied d'égalité avec les nouveaux pays membres.

En outre, une approche plus ciblée sera mise au point en vue de réduire le volume des prêts de la Banque aux grandes entreprises ayant un accès direct aux marchés des capitaux, limitant ses interventions au cas où le financement de la BEI présente une valeur ajoutée au regard des objectifs de dévelop-

pement régional ou d'innovation.

• Recherche, technologie et innovation

Le Groupe BEI continuera à contribuer de façon active à la «Stratégie de Lisbonne» (établie par le Conseil européen de mars 2000) pour soutenir l'émergence d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, notamment à travers l'«Initiative Innovation 2000» (i2i) de la Banque, la collaboration avec la Commission européenne et les activités en faveur des PME réalisées par sa filiale, le FEI.

• Protection de l'environnement

L'objectif étant d'accorder entre un quart et un tiers de ses prêts à des projets environnementaux, la Banque s'efforce de promouvoir les investissements dans la protection de l'environnement qui appuient les engagements internationaux de l'Union en faveur du développement durable et de la prévention des changements climatiques. Pour compléter la palette de ses textes de référence en la matière, la Banque à d'ailleurs récemment approuvé une stratégie en faveur du financement de projets portant sur les énergies renouvelables.

• Pays candidats à l'adhésion

La Banque soutient la préparation des pays candidats à l'adhésion à l'UE en finançant des projets d'infrastructure et en appuyant l'investissement privé. Une attention particulière est accordée au financement de l'investissement étranger direct, car il constitue l'un des meilleurs outils pour favoriser la modernisation de l'économie de ces pays

par le transfert de technologie, la croissance de la productivité et l'amélioration de leur compétitivité.

• **Pays partenaires**

La Banque apportera son soutien aux politiques communautaires d'aide au développement et de coopération, dans le cadre des différents mandats de prêts que lui a confiés le Conseil. Des progrès significatifs ont déjà été accomplis dans la mise sur pied de la Facilité d'investissement dans le cadre de l'Accord de Cotonou, ainsi que dans la création d'une nouvelle Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat confiée à la Banque lors du Conseil européen de Barcelone (mars 2002).

Principes guidant l'activité de la Banque

Aux priorités opérationnelles mentionnées s'ajoutent les quatre grands principes qui guident déjà l'activité de la Banque et seront renforcés à l'avenir :

• **Valeur ajoutée**

Le premier principe est celui de la subsidiarité, qui signifie que la BEI maximisera la valeur ajoutée qu'apportent ses opérations en se concentrant, d'une part sur les projets d'investissement situés dans les zones assistées et d'autre part, sur les projets qui, dans le cadre de «i2i» présentent un objectif stratégique innovant.

• **Autonomie financière**

La Banque doit offrir des conditions favorables aux investisseurs, mais aussi générer un excédent suffisant pour se constituer des réserves et éviter ainsi à ses actionnaires tout nouvel apport de fonds propres lors des augmentations de son capital.

• **Transparence**

Reconnaissant l'intérêt légitime des citoyens pour ses activités, la Banque

conduit une politique d'information et de transparence l'amenant à diffuser un maximum d'informations sur ses politiques, procédures et son activité auprès des parties prenantes, c'est-à-dire ses actionnaires, ses partenaires de la communauté industrielle et financière, les institutions de l'Union (le Parlement européen, le Conseil et la Commission notamment), la société civile y compris les ONG, mais aussi à l'intention du grand public. À cette fin, le site Internet de la BEI (www.bei.org) joue un rôle décisif en étant le principal vecteur de ces informations.

• **Gestion des risques**

S'agissant d'un domaine dans lequel la complaisance n'est pas de mise et où il est crucial d'évoluer constamment pour suivre les meilleures pratiques et les obligations réglementaires, la Banque continuera à améliorer ses systèmes de gestion des risques ainsi que les contrôles et les procédures.

Juan Manuel Sterlin Balenciaga
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 3126
j.sterlin@bei.org

Note: La déclaration de M. Maystadt et la décision du Conseil des gouverneurs - qui sera publiée dans le Journal officiel des Communautés européennes (JOCE) - sont disponibles sur le site Internet de la BEI.



M. Rodrigo Rato, Gouverneur pour l'Espagne, M. Philippe Maystadt, Président de la BEI

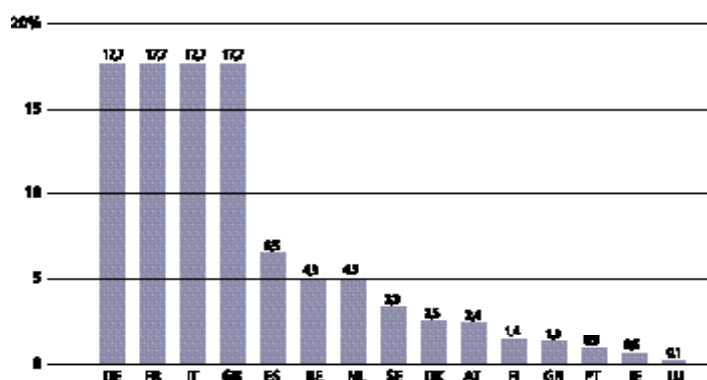


M. Francis Mer, Gouverneur pour la France



M. Didier Reynders, Gouverneur pour la Belgique

Répartition du capital souscrit de la BEI (150 milliards d'euros à partir du 01/01/2003)



Francis Carpenter , nouveau Directeur général du FEI



Sur proposition du Comité de direction de la BEI, le Conseil d'administration du FEI a nommé M. Francis Carpenter à la fonction de Directeur général du Fonds européen d'investissement, la filiale du Groupe BEI spécialisée dans les activités de prises de participation et de garanties en faveur des PME. Cette nomination prend effet au 1er août 2002.



L En outre, afin de continuer à bénéficier de l'expérience acquise pendant son mandat de Secrétaire général, le Comité de direction de la BEI a demandé à Francis Carpenter de continuer d'assumer auprès de lui, avec rang de Directeur général, le rôle de Conseiller pour les questions de stratégie et de négociations au sein du Groupe BEI. Cette mission aura pour objet particulier de favoriser l'instauration de liens plus étroits entre le Fonds et sa maison-mère ; elle aura également pour objet d'assister dans la conceptualisation des développements ultérieurs de la notion de groupe en fonction du développement d'instruments spécialisés dans la réalisation de missions confiées à la Banque au service de l'Union.

La nomination à la Direction du Fonds de Francis Carpenter, Secrétaire général de la BEI de 1996 à 2002, souligne la qualité du soutien et l'importance que la Banque attache au rôle de sa filiale spécialisée.

Le FEI : un rôle essentiel pour «i2i»

En effet, avec quelque 160 prises de participations dans des fonds de capital risque établis tant dans l'Union que dans les pays candidats et avec un portefeuille de près de 3,3 milliards d'euros de garanties en faveur des PME conclu avec 86 banques et établissements financiers, le FEI apporte une contribution essentielle aux objectifs de l'«Initiative Innovation 2000» (i2i) lancée par le Groupe BEI en suite aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne (mars 2000).

A cet égard, la complémentarité des actions du Fonds et de la Banque, les synergies très productives développées avec la Commission et l'étroite coopération nouée par le FEI avec les banques européennes qui font partie de son actionariat permettent au Fonds de couvrir un segment très spécifique de produits adaptés à l'émergence d'entreprises innovantes et créatrices d'emploi dans

une économie européenne en pleine mutation technologique.

Entré à la BEI en 1975, Francis Carpenter avait tout d'abord contribué aux opérations de prêt en Italie, puis avait dirigé le Département des opérations en Irlande, Portugal, Royaume-Uni et Mer du Nord à une époque où le Portugal avait adhéré à l'Union (1987). Il avait ensuite dirigé le Département des risques de crédit, supervisant un portefeuille supérieur à 95 milliards d'écus, avant d'assumer les fonctions de Secrétaire général (juillet 1996). Francis Carpenter était entré dans la carrière financière à la Citibank à New-York et Genève, puis à la Banque Indosuez, Paris, après avoir accompli ses études à Oxford (Royaume-Uni) et aux États Unis et avoir été diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

M. Carpenter succède à M. Walter Cernoia, Directeur général du FEI depuis juin 2000, et qui rejoint le Groupe SanPaolo IMI pour diriger ses activités en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Méditerranée.

Eberhard Uhlmann , nouveau Secrétaire général de la BEI



Avec effet au 1er août 2002, le Comité de direction de la BEI a appelé M. Eberhard Uhlmann aux fonctions de Secrétaire général et Directeur général des Affaires juridiques de la Banque. Cette nomination fait suite à celle de M. Francis Carpenter, Secrétaire général depuis juillet 1996, en qualité de Directeur général du FEI et de Conseiller du Comité de direction.

Agé de 58 ans, Eberhard Uhlmann a rejoint la Banque en 1979 après un début de carrière dans le secteur bancaire commercial en Allemagne et en France; juriste, diplômé de l'Université de Fribourg en Brigsau et de l'ENA à titre étranger, il était depuis juillet 2000 Directeur général des Affaires juridiques. Il avait auparavant consacré sa carrière à la Direction générale des Finances de la BEI, d'abord comme chargé d'opérations à la Trésorerie (1979), puis comme Chef de la Division des prévisions et du contrôle (1983) et en tant que Directeur du Département des prévisions et du règlement des opérations (1996).

Tenant compte de l'évolution importante intervenue ces dernières années dans les missions et produits financiers de la Banque et tirant profit des réformes structurelles réalisées sous le mandat de Francis Carpenter, la nomination de M. Uhlmann s'accompagne d'une réorganisation des services du Secrétariat général qui regroupe à présent trois grands domaines d'activités.

Le «pilier stratégique et institutionnel» du Secrétariat général

Un premier ensemble est placé sous l'autorité directe du Secrétaire général.

M. Uhlmann reçoit la responsabilité première de la stratégie opérationnelle et organisationnelle, avec une attention particulière portée à l'intégration de la dimension donnée par l'élargissement de l'Union à l'évolution de la Banque. En outre, le Secrétaire général traitera directement des questions liées aux relations intra- et inter-institutionnelles ; ce volet couvre en particulier les relations du Comité de direction avec les échelons supérieurs de la gouvernance de l'institution, et les relations de la Banque avec ses partenaires de la scène institutionnelle de l'Union, au premier rang desquels le Parlement, le Conseil et, bien évidemment, la Commission.

Dans sa fonction de Directeur général des Affaires juridiques, M. Uhlmann suivra directement les questions de nature institutionnelle liées à l'élargissement et aux mandats conférés à la Banque pour soutenir les politiques d'aide et de coopération de l'Union avec les pays tiers ; il s'agit en particulier de la mise en place de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) voulue par le Conseil européen de Barcelone (mars 2002) et de la Facilité d'investissement établie par les accords de Cotonou entre l'Union et les pays ACP.

Aux fins de l'exécution de ces responsabilités, le Secrétaire général sera assisté par les actuels services des Affaires juridiques en charge des questions institutionnelles et de l'accompagnement juridique des opérations initiées par la Direction générale des Finances et de la trésorerie ; il va de soi que ces services opéreront avec l'autonomie nécessaire à la dévolution d'avis impartiaux.



**M. Rémy
Jacob**

Le Secrétaire général adjoint

M. Rémy Jacob, nommé Secrétaire général adjoint, exercera son autorité sur un ensemble comprenant notamment le Département de l'Information et de la Communication, ainsi que la gestion des ressources internes. Entré au service de la Banque en 1973, M. Jacob était depuis 1997 Directeur des Affaires générales de la BEI. Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Dijon, il a commencé sa carrière à la Direction des Finances (1973), puis a supervisé la gestion des services administratifs (1976), du budget (1983) et des ressources humaines (1987) ; il avait été nommé Directeur des technologies de l'information en 1993. M. Jacob est également membre suppléant du Conseil d'administration du FEI.

Le Conseiller juridique adjoint

En qualité de Directeur général adjoint des Affaires juridiques, M. Konstantin Andreopoulos assumera le suivi juridique de toutes les opérations de prêt de la Banque à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union. Avocat à Athènes et New-York, diplômé des Universités d'Athènes, de Fribourg en Brisgau et de Yale (USA), M. Andreopoulos était entré au service juridique de la Banque en 1981 en qualité de Chef de la division Grèce. Chef du bureau de la Banque à Athènes lors de son ouverture (1984), il avait par la suite dirigé la Division des opérations de prêts en Grèce et Finlande (1988), puis réintégré la Direction générale

des Affaires juridiques en qualité de Directeur (1995) et de Directeur général adjoint (1998).

1996-2002 : six années de mutations profondes

Sous les Présidences de Sir Brian Unwin (1993-1999), puis de Philippe Maystadt, la Banque a réalisé d'importantes mutations internes que Francis Carpenter, au cours de ses six années de Secrétaire général, a su impulser et coordonner.

C'est ainsi que, en réponse aux Conseils européens d'Amsterdam (juin 1997), puis de Lisbonne (mars 2000) tendant à soutenir la croissance et l'emploi en Europe et à investir dans l'économie de la connaissance et de l'innovation, la BEI a largement diversifié la palette de ses produits financiers, renforcé les structures de prise et de maîtrise de ses risques et constitué le Groupe BEI intégrant le FEI qui est devenu, à partir de l'exercice 2000, une filiale spécialisée.

Sur le plan institutionnel, la BEI a renforcé sa présence auprès du Conseil apportant, chaque fois que nécessaire, son expertise et sa connaissance des réalités économiques. Le résultat en est qu'il n'est pratiquement pas de Conseil européen où les Chefs d'État et de Gouvernement ne se réfèrent au Groupe BEI pour développer de nouvelles initiatives au soutien de l'économie européenne, des pays candidats ou des pays tiers bénéficiant de la coopération de l'Union.

La Banque a, en outre, établi un dialogue politique fructueux avec le Parlement européen, incarné par le débat annuel en séance plénière du rapport du Parlement sur les activi-

tés de la Banque. Celle-ci s'est également rapprochée de la Commission sur les terrains tant institutionnel qu'opérationnel afin de renforcer les synergies entre instruments budgétaires et de prêt. En témoignent la signature, ces dernières années, d'une dizaine d'accords de coopération sur des domaines aussi divers que le développement régional, la protection de l'environnement et la prévention du changement climatique, la préparation à l'élargissement, la recherche et le développement, l'aménagement urbain, ou encore, l'audiovisuel.

Parallèlement, la Banque a défini une nouvelle politique de transparence, fondée d'une part sur une information aussi large que possible du public sur ses stratégies, ses opérations et ses procédures et, d'autre part, sur un dialogue continu avec la société civile. Dans ce cadre, la BEI organise annuellement plusieurs tables-rondes à l'attention des ONG intéressées par ses activités, tandis qu'elle participe fréquemment aux débats que ces organisations coordonnent.

Pour soutenir ces mutations, le Secrétaire général a également activement participé à la préparation de l'augmentation du capital de la Banque à 150 milliards d'euros, décidée par le Conseil des Gouverneurs en juin 2002. Parallèlement, il a rapproché le processus de définition de la stratégie de celui des instruments budgétaire et de comptabilisation des ressources, permettant ainsi de mieux lier l'allocation des moyens aux objectifs de l'institution.

Henry Marty-Gauqué
Directeur du
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 3153
h.marty@bei.org



**M. Konstantin
Andreopoulos**



«Initiative Innovation 2000» Analyse des résultats depuis sa création

A la fin de 2001, soit 18 mois après sa création, l'«Initiative Innovation 2000» (i2i) de la Banque européenne d'investissement (BEI) présente déjà des résultats concrets qui permettent de dégager les premières conclusions.

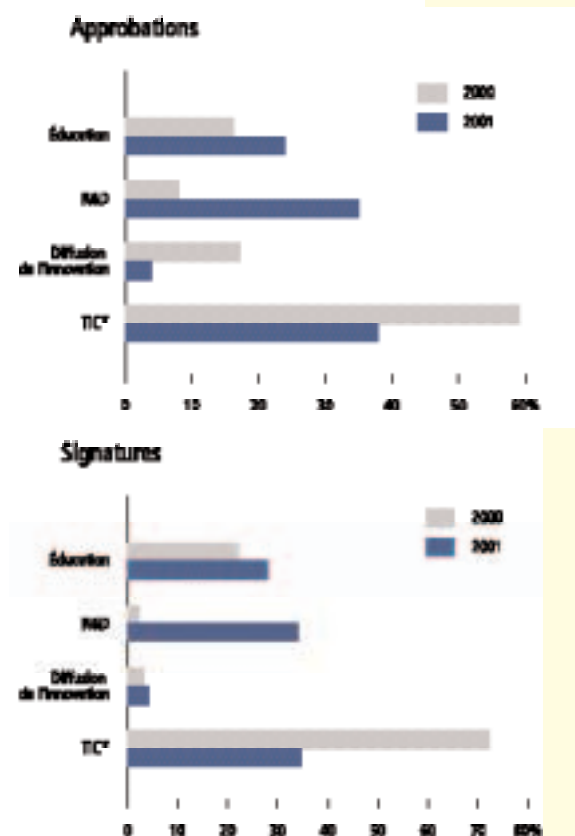
2000) et notamment de Stockholm (mars 2001) où son extension aux pays candidats à l'adhésion a été avalisée.

Des résultats à la hauteur des objectifs

Le montant total approuvé au cours de la période 2000-2001 est de 9,1 milliards d'EUR pour 80 projets dans 13 pays de l'UE et 8 pays candidats, et le montant total signé de 7,2 milliards d'EUR pour 70 projets. Ces chiffres englobent des opérations réalisées dans les pays candidats, mais excluent les opérations de capital-risque en faveur des PME, qui sont administrées par le Fonds européen d'investissement (FEI) (voir encadré ci-dessous).

La part relative de chacun des cinq grands domaines d'intervention de «i2i» s'est clairement modifiée au cours des deux années considérées. En 2000, les projets relatifs aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) prédominaient. En 2001, la part de ce sec-

Données globales 2000-2001 Evolution par domaine d'activité



* Technologies de l'information et de la communication

Mise en place par le Groupe BEI suite aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), «i2i» contribue depuis son lancement à promouvoir une économie fondée sur la connaissance et l'innovation par des investissements dans les secteurs de la société de l'information, de la recherche et développement, de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et du capital humain.

Avec un objectif opérationnel de 12 à 15 milliards d'EUR de prêts pour une période de 3 ans, l'importance économique de «i2i» a été confirmée lors des Conseils européens de Santa Maria da Feira (juin 2000), de Nice (décembre



teur s'est stabilisée alors que celle des opérations relevant de la R&D a subi une très nette progression (de 8% à 35%). Les secteurs de l'éducation et de la diffusion de l'innovation progressent également à un rythme soutenu.

Éducation et Formation

Les projets bénéficiaires de prêts dans ce secteur sont situés dans des zones de développement régional, où ils permettent d'améliorer la qualité du capital humain disponible et l'employabilité de la main-d'œuvre dans une économie en mutation.

Le champ d'application d'«i2i» pour ce secteur a été étendu aux objectifs relatifs à l'enseignement en ligne, de façon à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, telles que les réseaux informatiques, le multimédia, les bibliothèques virtuelles, l'apprentissage à distance et les salles de cours connectées au réseau Internet.

Les approbations dans le domaine de l'éducation concernent jusqu'ici des projets relatifs à la modernisation et l'informatisation des écoles, collèges et universités en Allemagne orientale, Autriche, Danemark,

Grèce et au Royaume-Uni, ainsi qu'en Pologne.

Recherche et développement

La R&D est un facteur déterminant du renouvellement de l'offre économique et du maintien de la compétitivité industrielle européenne. Les prêts de la BEI dans ce domaine se sont nettement accrus depuis le lancement de «i2i» concernant des projets dans la plupart des pays de l'Union, ainsi qu'en Hongrie. En 2001, en particulier, une série importante d'opérations d'envergure pan-européenne à été réalisée, intéressant les efforts de recherche relatifs aux sciences de la vie, ainsi qu'à la mise en place et à la gestion partagée des réseaux de télécommunications de la 3ème génération.

En outre, le mémorandum commun en matière de R&D, signé par la Commission et la BEI en juin 2000, définit le cadre d'une coopération et d'une circulation de l'information renforcées entre les deux institutions. Ce document jette les bases d'un accroissement du soutien financier de l'UE au secteur de la R&D au travers des subventions du nouveau Programme-cadre de recherche (2002-2006) qui sera mis en œuvre à l'automne 2002, de prêts de la

BEI et d'opérations de capital-risque ou de garantie du FEI.

Diffusion de l'innovation-«i2i Audiovisuel»

Ce domaine clé de «i2i» concerne des projets liés à la dissémination de la création intellectuelle en Europe. Pour l'instant, ces projets se concentrent surtout autour de la création artistique où l'enjeu culturel et financier est d'une extrême importance pour l'économie européenne.

Les objectifs de la Banque dans ce secteur sont de favoriser les initiatives à dimension pan-européenne tout en enrichissant le contenu européen des œuvres. Un effort particulier est réalisé pour le soutien de la mutation technologique de l'industrie, notamment dans la diffusion à travers la numérisation, et dans la production, à travers des projets de digitalisation.

Il convient également de souligner que le groupe BEI s'est engagé, au travers d'«i2i audiovisuel», dans un dialogue de politique générale constant avec les services concernés de la Commission.

Technologies de l'information et de la communication

Les projets relevant des TIC financés dans le cadre de «i2i» concernent dans une large mesure l'installation de réseaux optiques, numériques ou intégrés pour les télécommunications, les échanges de données entre entreprises ainsi que les réseaux de télévision. Pour plusieurs d'entre eux, les bénéficiaires immédiats sont des zones assistées, y compris des zones relevant de l'Objectif 1.

Les projets TIC sont le domaine dans lequel «i2i» a connu les progrès les plus rapides dans les pays candidats en 2001, qu'il s'agisse de soutenir

des programmes publics d'investissement ou d'intégrer des pays candidats dans les réseaux paneuropéens de fibres optiques. En particulier, on relèvera le financement du projet paneuropéen «Télicia» portant sur l'extension du réseau à large bande vers les pays candidats d'Europe centrale (Pays baltes, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie) à partir de la Scandinavie, de l'Allemagne et de l'Autriche.

Conclusion

La mise en œuvre de «i2i» se trouve à un stade bien avancé et progresse de manière très satisfaisante pour l'ensemble des secteurs couverts. Cependant, les nouveaux domaines d'intervention, tels que la R&D ou l'audiovisuel, sont en train de monter en puissance à un rythme soutenu et devraient gagner en

importance au travers de la coopération avec la Commission. Les résultats obtenus à ce jour valident les efforts de la Banque pour soutenir le développement d'une économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation, tout en la plaçant face à de nouveaux défis.

Juan Manuel Sterlin Balenciaga
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 3126
j.sterlin@eib.org

N.B.: Un rapport in extenso est disponible sur le site web de la BEI (www.bei.org) sous la rubrique Publications.



Activités du FEI en relation avec «i2i»

Le FEI est la filiale spécialisée du groupe BEI pour les opérations de capital-risque et les contre-garanties en faveur des PME. Ses opérations s'appuient principalement sur les ressources de la BEI et celles de l'Union, notamment à travers le Programme pluriannuel en faveur de l'entreprise (MAP). Une partie des fonds budgétaires de l'UE consacrés au MAP est ainsi gérée par le FEI sous mandat de la Commission européenne.

Le groupe BEI, à travers les prêts globaux de la Banque en faveur du financement à moyen et long terme des petites entreprises, et à travers les prises de participation ainsi que les garanties du FEI, est ainsi en mesure de couvrir l'ensemble des instruments financiers nécessaires au développement des PME européennes, contribuant ainsi à un des objectifs cruciaux de la « Stratégie de Lisbonne » voulue par les chefs d'état et de gouvernement en mars 2000.

En 2001 les opérations de capital-risque du FEI ont concerné 57 nouveaux fonds pour un montant total investi (signé) de 800 millions d'EUR, dont 65 millions dans les pays candidats. Au total, l'encours des prises de participation du FEI dépasse actuellement 2 milliards dans 153 FCR.

La plupart des fonds bénéficiaires sont axés sur les PME de haute technologie et une partie d'entre eux ciblent en même temps leur activité sur les régions en retard de développement. Le FEI a ainsi joué un rôle catalyseur et stabilisateur très important sur le marché européen du capital-risque, en particulier dans l'environnement de marché difficile qui a prévalu en 2001.

Pendant la période 2000-2001, le FEI a également accordé des garanties sur des portefeuilles de PME pour une valeur totale d'environ 1,5 milliard d'EUR. Dans de nombreux cas, les bénéficiaires de ces garanties sont en particulier des PME innovantes et cette activité du FEI en pleine synergie avec les objectifs de «i2i».

L'activité du Groupe BEI en faveur des PME en 2001



Le Groupe BEI continue de jouer un rôle primordial dans le renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne en soutenant les activités des petites et moyennes entreprises (PME).

Trois instruments différents permettent de répondre aux besoins de financement des PME :

- les prêts globaux de la BEI à moyen et long terme ;
- le portefeuille de garanties du FEI en faveur des PME ;
- les opérations de capital-risque du FEI.

Cadre général

En 2001, la BEI a poursuivi son activité à l'appui des PME à un rythme soutenu afin de diversifier l'éventail de partenaires bancaires avec lesquels elle travaille, de favoriser le développement régional et d'accroître la transparence et l'utilisation des meilleures pratiques dans l'administration de ses prêts globaux, conformément aux objectifs fixés dans le Plan d'activité de

la Banque. Les prêts globaux sont, en substance, des lignes de crédit mises en place auprès de banques partenaires en vue, principalement, de soutenir les activités de leur clientèle de PME. Parallèlement, la Banque a amplifié ses opérations de prêts globaux dans les pays candidats tout en accordant la priorité au financement des investissements réalisés par le secteur privé et, en particulier, aux PME. Un nombre croissant de prêts globaux ont

servi à appuyer non seulement des PME mais aussi des infrastructures locales de petite et moyenne dimension.

Le volume d'activité est demeuré stable dans l'UE (69 prêts globaux pour un montant total de 10,5 milliards d'EUR, contre 10,4 milliards d'EUR en 2000), tandis que les signatures ont doublé dans les pays candidats, où leur montant a atteint 525 millions d'EUR (soit 11 prêts globaux : dix en Europe orientale et un, de 25 millions d'EUR, à Malte). Dans les pays candidats, la BEI peut désormais compter sur un réseau diversifié de 35 intermédiaires, essentiellement des agences ou des filiales locales de banques européennes, qui sont, pour la plupart, des partenaires de longue date de la BEI dans les États membres.

Dans l'UE, ce sont l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Autriche qui ont connu le taux d'absorption de prêts globaux le plus élevé, mais les fonds ont néanmoins été répartis de manière plus uniforme entre les principaux pays bénéficiaires. Sur un montant total de 10,5 milliards d'EUR mis à disposition dans l'UE, près de la moitié a contribué à financer des investissements réalisés par des PME. D'après les estimations de la BEI, 5,2 milliards d'EUR seront ainsi consacrés au soutien d'investissements mis en oeuvre par quelque 24 000 sociétés.

Diversification des intermédiaires

Dans l'Union, la BEI a intensifié ses efforts pour diversifier son réseau de partenaires bancaires. Dix nou-

veaux intermédiaires se sont ainsi ajoutés à la liste en 2001, dont Banca Popolare di Sondrio et Banca Opi, Crédit d'équipement des PME, Kommunalkredit et Raiffeisenlandesbank Oberösterreich, Caja de Ahorros de Cataluña et CBC.

Une attention particulière a été accordée à l'identification de partenaires régionaux, qui mettent généralement sur pied des opérations de plus petite dimension. À titre d'exemple on peut citer les «Banche Popolari» en Italie, bien représentées à l'échelle régionale, les banques locales espagnoles (Instituto Valenciano de Finanzas) et la Co-operative Bank au Royaume-Uni.

Prêts globaux ciblés

De gros efforts ont été déployés en 2001 pour adapter les prêts globaux aux orientations de politique générale adoptées. Conformément aux principes directeurs figurant dans le plan d'activité de la Banque, l'utilisation des prêts ciblés a permis d'accroître la spécialisation et de mettre davantage l'accent sur certains objectifs. La majorité des prêts globaux approuvés en 2001 (57 sur 69) visaient un type de bénéficiaire bien précis, à savoir des PME ou des collectivités locales réalisant des investissements d'infrastructure de petite dimension. La moitié environ des prêts globaux approuvés étaient en faveur des PME, un certain degré de flexibilité intrinsèque étant toutefois prévu. Les prêts globaux ne servent pas exclusivement à financer des affectations destinées à un type de bénéficiaire prédéfini, puisque les fonds peuvent être alloués à des projets satisfaisant d'autres objectifs de la BEI (environnement, économies d'énergie, par exemple).

En 2001, les prêts globaux ont également été orientés vers des objectifs plus spécifiques, tels que le développement régional (Commerzbank, Helaba, Deutsche Kreditbank et IKB en Allemagne), l'initia-

tive «i2i» (ICO et BCL en Espagne, BNL pour le secteur de l'audiovisuel en Italie), l'environnement (KfW et DTA en Allemagne, Barclays et Lombard/RBS au Royaume-Uni), le tourisme (OHT en Autriche), la santé et l'éducation (CBC en Belgique).

Financement par titrisation et nouveaux produits

Pour résoudre le problème de la notation insuffisante que connaissent les intermédiaires de petite dimension ou les filiales de groupes bancaires, la BEI a eu recours à la titrisation pour octroyer des prêts de manière indirecte, à l'aide d'instruments à finalité spécifique jouissant d'un crédit acceptable pour elle. En Italie, cette méthode a permis à la Banque d'accorder un prêt à Locat, la filiale de crédit-bail du groupe bancaire UniCredito Italiano.

Deux contrats importants, concernant des investissements dans le secteur de l'audiovisuel, ont été signés en France avec Coficiné et Cofiloisirs. Pour ces opérations, la Banque a mis sur pied avec la banque partenaire des dispositifs de cofinancement innovants qui prévoient notamment une participation aux risques et aux bénéfices, pour des affectations d'un montant comparable à celles financées à l'aide de prêts globaux.

FEI : opérations de capital-risque et octroi de garanties PME

En 2001, le Fonds européen d'investissement, la branche du Groupe BEI spécialisée dans les opérations de capital-risque et l'octroi de garanties aux PME, a conclu 57 opérations pour un montant total de 800 millions d'EUR dans les quinze États membres et dans cinq pays candidats, en ciblant tout particulièrement le segment du capital de démarrage. À la fin de 2001, le portefeuille du FEI comprenait 153 fonds, ce qui correspondait à 2 milliards d'EUR.

La stratégie d'investissement du FEI a été principalement axée sur le soutien des hautes technologies en Europe, sur le développement de fonds intervenant dans les pays du bassin méditerranéen (Espagne, Italie, Portugal et Grèce) et dans les pays candidats, ainsi que sur l'expansion des fonds exerçant leurs activités à l'échelle paneuropéenne. En 2001, le FEI a également conclu 39 nouvelles opérations de garantie au titre de son portefeuille de PME, ce qui représente 958 millions d'EUR au total. Ses activités dans ce domaine recouvraient des opérations de rehaussement de crédit, de réassurance et de contre-garantie qu'il a réalisées en s'appuyant sur un réseau de 86 intermédiaires financiers.

La plupart des nouvelles opérations relevaient du mécanisme PME financé à l'aide de ressources budgétaires de l'UE. Dans le cadre du Programme pluriannuel pour les entreprises couvrant la période 2001-2005, des sociétés de petite dimension du secteur des technologies de l'information ont eu recours à ce mécanisme pour garantir des micro-crédits, des prises de participation et des investissements.

Daniela Sacchi
Département Information
et Communication
(+352) 43 79 3130
d.sacchi@bei.org





Évaluation des financements de la BEI en faveur de projets de gestion de déchets solides

LEn juin 2002, la BEI a publié une évaluation de son activité de financement de projets de gestion de déchets solides, la toute dernière étude du Département «Évaluation des opérations» (EV). La gestion des déchets solides mérite une attention particulière car on considère que c'est le segment le plus important du secteur «environnement» dans l'Union européenne en termes de dépenses. L'étude consacrée aux déchets solides fait partie d'une série d'évaluations centrées sur le soutien de la BEI en faveur de projets environnementaux (voir aussi les études portant sur des projets de traitement des eaux usées dans l'UE, des projets financés dans le secteur de l'eau sur le pourtour méditerranéen et des projets relatifs à l'énergie réalisés dans l'Union et dans les pays d'Europe centrale et orientale - qui peuvent être consultées sur le site Internet de la Banque (www.bei.org)).

Les conclusions de la présente évaluation reposent sur l'analyse de 28 dossiers de projets. Pour 13 d'entre eux, une évaluation approfondie sur le terrain a été effectuée. Les projets financés dans le domaine des déchets solides contribuent à la mise en œuvre des politiques de l'Union en matière de déchets et ont d'importantes retombées positives pour l'environnement. Fait surprenant pour un secteur aussi difficile, seule une minorité des projets analysés ont rencontré des problèmes. Deux des 13 projets n'étaient pas viables et deux autres sont ou ont été sérieusement compromis. Les projets relatifs au recyclage et au compostage sont ceux qui ont essuyé le plus de difficultés. D'une manière générale, les projets pâtissent des faiblesses du cadre institutionnel, du manque d'expérience des promoteurs et du fait que les technologies mises en œuvre ne soient pas totalement éprouvées.

La valeur ajoutée de l'intervention de la Banque

L'évaluation montre que le secteur de la gestion des déchets solides offre de nombreuses possibilités pour la Banque d'apporter une valeur ajoutée appréciable et que ses économistes et ses ingénieurs possèdent une bonne connaissance du secteur, acquise au travers de leur collaboration avec un grand nombre de promoteurs expérimentés dans l'Union européenne. Ce savoir-faire peut être utilement mis à profit dans d'autres contextes plus problématiques. Il est clair que la participation de la Banque représente la plus forte valeur ajoutée là où le cadre institutionnel est insuffisant et où les infrastructures de gestion des déchets solides sont peu développées, comme c'est le cas dans de nombreux pays à l'ex-

térieur de l'Union et dans certains États membres. Dans ces conditions, financer des projets d'amélioration de l'environnement n'est pas évident. La fixation d'objectifs spécifiques pour l'activité de prêt dans le secteur des déchets solides peut contribuer à en favoriser le développement. Des produits financiers adaptés seraient nécessaires pour garantir la viabilité des projets, de même qu'une plus grande participation à la préparation des opérations et la mise en place d'un suivi rigoureux : telles sont les conclusions auxquelles l'évaluation a permis d'aboutir.

Le département «Évaluation des opérations» de la BEI

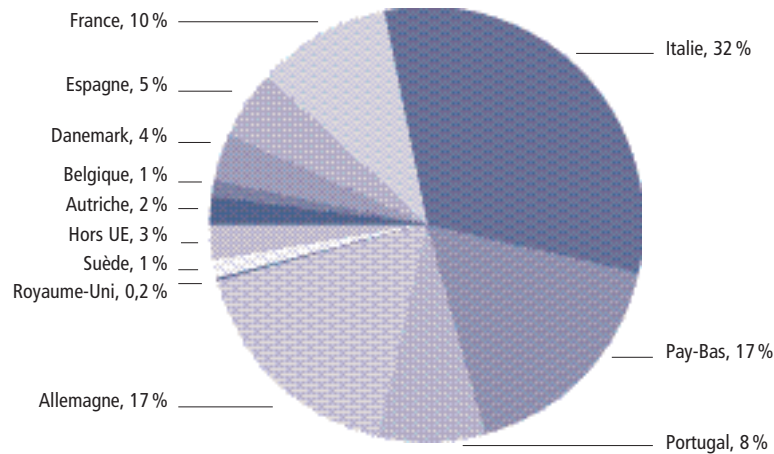
Conformément au mandat qui lui a été confié, le département «Évaluation des opérations» évalue la qualité, l'efficacité et la pertinence des opérations de la BEI ainsi que les stratégies, les politiques et les procédures qui sous-tendent ces opérations. Les évaluations réalisées par EV portent essentiellement sur la fin du cycle des projets, lequel, à la Banque, se décompose comme suit : identification du pro-

jet, instruction, approbation du prêt, décaissement, suivi de la mise en œuvre du projet, rapport de fin de travaux, puis évaluation approfondie d'une fraction représentative (environ 15%) du portefeuille de prêts. Les projets qui font l'objet d'une évaluation sont obligatoirement opérationnels depuis plusieurs années. L'objectif d'une évaluation est d'améliorer les performances opérationnelles de la

Banque grâce aux enseignements tirés du passé que l'on applique aux nouvelles opérations.

Cees Post
Département
Évaluation des opérations
Tél. : (+352) 43 79 3475
c.post@bei.org

Financement de la BEI en faveur de la gestion des déchets solides : 1984-2000 : 2,5 milliards d'euros



Photos: Usine d'incinération de déchets urbains à Brescia (Italie)



Nouveau guide pour la passation des marchés *relatifs aux projets financés par la BEI*

La Banque européenne d'investissement a publié en mai 2002 un nouveau "Guide pour la passation des marchés financés par la BEI" qui remplace et complète l'ancien guide datant de 1995.

L En tant qu'institution financière de l'Union européenne et en accord avec le principe de transparence qui guide ses activités, la BEI attache la plus grande importance à informer de façon détaillée aussi bien les promoteurs de projets et les fournisseurs de biens et services que le public de sa politique en matière de passation de marchés.

Le nouveau guide tient compte de l'évolution des pratiques de la Banque depuis 1995 et clarifie, sous forme d'un document unique, les différentes règles et recommandations que la BEI demande de suivre aux promoteurs des projets qu'elle finance. Ces dispositions s'appliquent à la passation de tous les marchés de travaux, de fournitures et de services financés par la Banque.

Source complémentaire de financement, la BEI n'assure jamais la totalité du financement d'un projet; certaines composantes de ce projet ne sont donc pas financées par la Banque. Toutefois, afin d'assurer la faisabilité globale du projet concerné, la Banque exige que le mode de passation des marchés concernant les composantes du projet qu'elle ne finance pas ne compromette pas la viabilité technique, économique ou financière de l'investissement objet du prêt BEI et vérifie donc aussi que les procédures d'acquisition de biens et services utilisées pour ces autres composantes satisfont aux critères d'économie et de qualité.

Les règles de la BEI sont fondées sur le principe largement accepté selon lequel des pratiques saines en matière de passation des marchés - et notamment le recours à une concurrence élargie dans des conditions tangibles de transparence - constituent un élément indispensable de la bonne réalisation d'un projet. Le guide aborde des aspects essentiels comme l'obligation de la part des promoteurs de respecter la législation communautaire pour les financements à l'intérieur de l'UE.

Règles applicables aux projets localisés hors de l'Union européenne

Un chapitre fondamental du guide établit les lignes directrices à suivre à l'extérieur de l'Union, où les législations nationales en matière de passation des marchés varient souvent d'un pays à l'autre. A cet effet, il est rappelé que les accords de coopération et les protocoles financiers conclus entre l'Union européenne et les pays non-membres de l'UE définissent les conditions dans lesquelles la Banque peut intervenir soit sous la forme de prêts sur ressources propres (provenant principalement d'emprunts de la Banque sur le marché des capitaux) ou de capitaux à risques ou ressources similaires gérés par la Banque pour le compte de l'Union européenne ou de ses États membres. Dans tous les cas, la Banque exige que les principes des Directives communautaires relatives à la passation des marchés soient respectés, les adaptations nécessaires étant apportées aux procédures.

Dispositions relatives à l'éthique et à la prévention de pratiques irrégulières

En outre, des articles spécifiques sur les «règles d'éthique» et les «pratiques interdites» ont été introduits dans le nouveau guide couvrant les éventuelles irrégularités relatives à la passation et la gestion des marchés, aussi bien de façon préventive que pendant la phase de réalisation d'un projet.

Dans ses annexes, le guide inclut un récapitulatif de la terminologie relative aux différents modes de passation des marchés utilisée par la Banque, une déclaration d'intégrité requise des soumissionnaires pour toutes les procédures internationales des projets en dehors de l'Union, et un formulaire-type de l'avis d'appel d'offres à publier dans le Journal Officiel des Communautés européennes, ainsi que d'autres documents d'intérêt pour les promoteurs et prestataires de biens et services.

Le nouveau guide sera mis à jour chaque fois que la Banque le jugera nécessaire. Il est disponible, en version française, anglaise et allemande, sur le site Internet de la Banque (www.bei.org) sous la rubrique: Publications / Thématiques et Procédures.

Juan Manuel Sterlin Balenciaga
Département Information et
Communication
(+352) 43 79 3126
j.sterlin@bei.org





Dialogue continu avec les ONG

Copenhague, 28 juin 2002

Reconnaissant qu'il est légitime que les citoyens s'intéressent à ses activités, la BEI s'emploie à mener une politique active d'information du public, dont un volet important est constitué par le dialogue constructif avec les organisations non-gouvernementales (ONG). Les premiers contacts avec ces dernières remontent à la moitié des années 90, époque à laquelle la Banque a pris l'initiative d'organiser des réunions régulières avec les ONG.

Dans le cadre du dialogue avec la société civile auquel elle souhaite donner un caractère permanent, la BEI organise depuis l'année dernière des rencontres thématiques régionales avec les ONG, dont les thèmes sont choisis en concertation avec les organisations participantes.

Parallèlement, la BEI a renforcé sa participation aux tables rondes et aux conférences organisées par les ONG ; au cours des 18 derniers mois, la BEI était ainsi représentée à treize réunions (tenues à Stockholm, Rome, Bruxelles, Paris et Berlin) concernant sa politique de transparence et d'information ainsi que certaines de ses opérations de prêts.

La BEI a invité le 28 juin 2002 à Copenhague les ONG à un séminaire

sur les thèmes «Développement durable ; lutte contre la pollution en Mer Baltique ; la politique d'information de la BEI». Ce séminaire est le troisième de la série, le dernier en date ayant eu lieu à Londres le 23 novembre 2001 sur le thème de "La BEI, le développement et l'environnement", précédé le 28 juin 2001 par un débat organisé à Bruxelles par la Banque sur sa politique d'information.

Développement durable et pollution en mer Baltique

Le programme de la journée du 28 juin 2002, faisant suite aux conclusions du séminaire tenu à Londres et établi en collaboration avec les ONG qui y ont participé, portait sur les thèmes suivants :

- le développement durable et la prévention des changements climatiques, en particulier la contribution de la BEI dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'eau, envisagée dans le cadre du processus de Johannesburg ;
- la méthode d'évaluation de l'impact social des projets financés par la BEI, notamment dans les pays tiers ;

- la lutte contre la pollution en Mer Baltique et la contribution de la BEI à sa réduction, notamment par le financement de projets de gestion des eaux usées urbaines dans les pays riverains de la Baltique, y compris la Russie.

A la demande des ONG figurait également à l'ordre du jour l'évolution de la politique d'information et de divulgation de la BEI, notamment la publication sur le site Internet de la Banque de la liste des projets en cours d'instruction dès avant décision de financement par le Conseil d'administration.

Conduits par Peter Sedgwick, Vice-Président de la BEI, les débats ont bénéficié des interventions de Lars Tybjerg, Directeur au Ministère danois de l'Economie et de l'Industrie et membre du Conseil d'administration de la BEI et d'un représentant de la Nordic Investment Bank.



Du côté de la société civile, une quinzaine d'ONG, dont WWF-Sweden, Friends of the Earth-Estonia, Campaign to Reform the World Bank (Italie), The Danish '92 Group (regroupement de 21 ONG danoises engagées dans le suivi de la Conférence de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement), Urgewald e.V. (Allemagne) et des ONG scandinaves, ont exposé leurs vues et enrichi les discussions.

Le Parlement européen et le Département britannique du Développement international (DFID) ont également suivi les travaux en tant qu'observateurs.

Toutes les présentations faites au cours de ce séminaire sont à la disposition du public sur le site Internet de la Banque sous la rubrique «Politique d'information/Événements» .

Transparence en ligne

Désireuse de maintenir un dialogue permanent avec un éventail aussi

large que possible d'organisations, la BEI envisage d'ores et déjà une quatrième rencontre régionale avec les ONG. Programmée pour la fin de l'année 2002, celle-ci sera probablement tenue dans un pays du sud de l'Europe. Selon une politique à présent bien établie, la BEI fera l'annonce de cette prochaine rencontre sur son site Internet, appelant à des manifestations d'intérêt des ONG et proposant de définir l'ordre du jour en concertation avec ces dernières. En outre, comme par le passé, la BEI invitera les membres de son Conseil d'administration à participer à ce séminaire.

Les principaux documents concernant la politique environnementale de la Banque, à savoir la «Déclaration sur l'environnement» ainsi que les documents sectoriels sur le changement climatique, le développement durable et le soutien aux énergies renouvelables sont accessibles à partir du site Internet de la Banque. Les activités de la Banque dans les pays candidats sont présen-

tées dans la brochure «Les Financements de la BEI dans les pays candidats» et le document «L'adhésion : Stratégie». Quant aux procédures d'instruction et de suivi des projets, elles sont détaillées dans la brochure «Le cycle du projet à la Banque européenne d'investissement». Enfin, le Plan d'activité de la Banque, qui définit le cadre et les objectifs opérationnels pour 2002-2004, est également publié sur le site de la BEI.

Par ailleurs, les nouvelles versions de la Brochure sur la politique d'information ainsi que des Règles relatives à l'accès du public aux documents seront disponibles avant la fin de l'année.

Y. Berghorst,
Senior Information Officer
(+352) 43 79 3154
y.berghorst@bei.org

V. Thill, Assistante du Directeur de la Communication
(+352) 43 79 3149
v.thill@bei.org

Honoris Causa

M. Alfred STEINHERR, Économiste en chef de la BEI depuis 1995, a été nommé Docteur honoris causa de l'Université de Nancy (France) lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 26 avril dernier.

Professeur en Sciences économiques, de formation en mathématiques et en philosophie, Alfred Steinherr a rejoint la BEI en 1987. Il est également Docteur en Sciences économiques, Université de Cornell (État de New York) fut titulaire d'une chaire de commerce et de finance internationale à l'Université catholique de Louvain (Belgique) et est Recteur de l'Université de Bolzano (Italie) depuis 1998.

Tant à l'université qu'à la Banque, ses activités ont été source de nombreuses recherches et publications traitant

plus particulièrement de la macro-économie internationale, du marché du travail, de la finance et de la banque, du processus d'intégration européenne ainsi que de la réforme économique des pays de l'Est.

A l'occasion de la remise de cette distinction honorifique, M. Steinherr a prononcé une allocution portant sur le thème de la globalisation, dont il a exposé les bienfaits et dénoncé les excès, plaidant pour une meilleure régulation et une plus grande responsabilité de l'Europe pour enrayer l'influence excessive des États Unis. La dévolution de ce titre de Docteur Honoris Causa consacre, selon l'Université de Nancy, les travaux scientifiques, la notoriété et les talents de pédagogue du Pr. Steinherr, ainsi que sa fidélité et sa précieuse collaboration avec le Centre Européen Universitaire de Nancy 2, où il enseigne depuis 1989. ■



Nominations au cadre de direction de la BEI

Nouveau directeur

M. Christopher HURST a été nommé directeur du département Infrastructures de la direction des projets en mars 2002, en remplacement de M. Peter Bond qui a pris sa retraite.

Depuis 1996, M. Hurst dirigeait la division Études économiques et financières. Sous l'égide de l'Économiste en chef de la Banque, il était responsable de la recherche en matière économique et d'études portant sur toute une série de questions stratégiques à long terme. Entré à la Banque en 1989 pour occuper un poste d'économiste dans l'ancienne direction des études, il a participé à ce titre à l'instruction de projets d'infrastructures, tout d'abord dans les États membres de l'UE et ensuite dans des pays d'Europe orientale, d'Asie et d'Amérique latine.



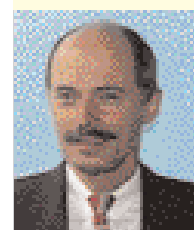
Christopher
HURST

Auparavant, M. Hurst avait poursuivi une carrière universitaire, dans les disciplines de l'économie et de la gestion, aux Universités d'Oxford et de Londres, et travaillé en qualité de consultant. Il possède un doctorat en recherche opérationnelle de l'Université de Harvard ainsi qu'un diplôme d'ingénieur délivré par l'Imperial College de Londres.

Nouveaux directeurs associés

M. Henk DELSING a été nommé directeur associé à la direction des prêts en Europe en juillet 2002.

Économiste financier diplômé des universités de Tilburg (Pays-Bas) et de Chicago (États-Unis), M. Delsing est entré à la Banque en 1981, après avoir poursuivi une carrière à l'ABN-AMRO à Amsterdam, ainsi que dans le département des prêts aux grandes entreprises de la Chase Bank à New York et à Francfort. Affecté initialement à la division Irlande-Royaume-Uni-Danemark, il a participé, en 1983, à la création des divisions Allemagne et Benelux. En 1992, M. Delsing a été détaché pour le compte de la Banque auprès de la Treuhandanstalt (agence chargée de la privatisation en Allemagne de l'Est) ; il a ensuite été nommé chef de la division Allemagne en 1993. Six ans plus tard, il a pris la tête de la division Hongrie-Slovaquie-Slovénie, où son expérience de l'Allemagne s'est avérée très précieuse. Il a été nommé chef de la division Benelux en janvier 2002.



Henk DELSING

M. Roderick DUNNETT a été nommé directeur associé à la direction des affaires juridiques en juillet 2002.

M. Dunnett est entré à la Banque en 1984 en qualité de chef de la division anglophone de la direction des affaires juridiques ; à ce titre, il a été chargé des premières opérations de la Banque portant sur des projets assortis de risques. De 1995 à 1997, il a dirigé la division Questions bancaires, financières et internes au sein du département JU-POL (Politiques générales). En 1998, il a été nommé conseiller du directeur général pour la politique opérationnelle ; il est responsable, à ce titre, des questions de politique et de normes juridiques liées aux opérations de prêt ainsi que des aspects institutionnels liés aux opérations ; depuis 2000, les opérations se situant dans la partie occidentale des Balkans entrent également dans ses attributions.



Roderick
DUNNETT

M. Theoharry GRAMMATIKOS a été nommé directeur associé au Secrétariat général en juillet 2002.

Après avoir suivi une spécialisation en finances et en économie à l'Université de New-York (États-Unis), M. Grammatikos a été recruté par la Banque en 1990 pour occuper un poste d'économiste financier à la direction des études. En 1991, il a mis en place le système d'information de gestion de la Banque (Management Information System - MIS). Depuis 1994, il dirige la division Planning, budget et contrôle au sein du Secrétariat général ; à ce titre, il est chargé, entre autres, des méthodes de couverture des coûts, de la synchronisation PAB/Budget, du budget décentralisé, de l'évaluation des coûts et de la tarification des mandats, du tableau de bord prospectif, ainsi que de la carte stratégique, autant d'éléments clés pour la mise en oeuvre de la stratégie et la réalisation des objectifs de la BEI.



Theoharry
GRAMMATIKOS

M. Bruno LAGO a été nommé directeur associé à la direction des prêts en juillet 2002.

Fort d'une expérience professionnelle d'une dizaine d'années au sein d'entreprises et d'institutions financières italiennes et internationales, telles que Exxon, Banco di Roma, Amexco et IMI, M. Lago est entré à la Banque en 1981, où il a d'abord travaillé à la division PMI/Royaume-Uni (à Luxembourg). Il a ensuite été affecté au bureau de Rome, où il a occupé des postes à responsabilité croissante. Nommé conseiller de direction en 1993, puis chef de la division Banques et institutions financières l'année suivante, il a réintégré le siège de la Banque à Luxembourg en 1996 pour occuper les fonctions de chef de division au sein du département Royaume-Uni/Irlande. En 2000, il a été réaffecté au bureau de Rome, en qualité de chef de la division Infrastructures au département Italie, Grèce, Chypre, Malte.



Bruno LAGO

M. Peter MAERTENS, chef de l'audit interne, a été nommé directeur associé en avril 2002.

Expert-comptable, M. Maertens est diplômé de l'Université du Manitoba (Canada) et possède une maîtrise en audit informatisé de l'Université d'Anvers (Belgique). Après avoir poursuivi une carrière qui l'a conduit à travailler notamment pour Ernst & Young, le gouvernement canadien, la Banque asiatique de développement et l'OTAN, M. Maertens a été recruté par la Banque en 1997 en qualité de chef de l'audit interne. Depuis lors, il a mis en place le cadre de contrôle interne et il est responsable des enquêtes menées en cas de présomption de fraude. Il a par ailleurs introduit le concept des « plans d'action approuvés » qui implique la nécessité d'entretenir une coopération étroite avec les services de la Banque.



Peter MAERTENS

M. Daniel OTTOLENGHI a été nommé directeur associé à la direction des prêts en juillet 2002.

Économiste de formation, M. Ottolenghi est entré à la Banque en 1984 après avoir travaillé au département des affaires économiques de l'OCDE à Paris. De 1989 à 1995, il a été chef de la division Méditerranée au sein de la direction des études. Au moment de sa nomination, M. Ottolenghi, conseiller en chef pour le développement au sein de la direction des prêts extérieurs, dirigeait le service de conseil en économie du développement.



Daniel
OTTOLENGHI

M. Mateu TURRÓ CALVET, expert dans le domaine des réseaux d'infrastructures qui apportent une contribution notable au développement régional et urbain, a été nommé directeur associé à la direction des projets en mars 2002.



Mateu TURRÓ
CALVET

Docteur ingénieur et professeur titulaire d'une chaire de transports à l'Université Polytechnique de Catalogne, M. Turró est entré à la Banque en 1988. Auparavant, il avait occupé les fonctions de directeur à l'Institut catalan pour le développement des transports (Generalitat de Catalunya), après avoir poursuivi une carrière académique et professionnelle à Madrid et Barcelone dans le domaine des transports. M. Turró était conseiller économique principal du département Infrastructures de la direction des projets depuis 2001, après avoir été conseiller économique principal et chef de division responsable des infrastructures pour les États membres dans l'ancienne direction des études.

M. Jörg-Alexander UEBBING a été nommé directeur associé au département des ressources humaines en juillet 2002.

Juriste de formation et ancien élève étranger de l'École nationale d'administration à Paris, M. Uebbing a débuté sa carrière à la délégation générale des relations extérieures du groupe Danone, à Paris et à Bruxelles. Il a été engagé par la BEI en 1982 pour occuper un poste de juriste au département RH. En 1983, il a été affecté à la division Administration du personnel. Nommé à la division Politique du personnel en 1987, il a participé à la mise en place du nouveau système d'appréciation et a été chargé de la mobilité interne des cadres. En 1990, il a été promu conseiller de direction et est devenu responsable du recrutement externe. En 2001, la division Recrutement a été rebaptisée division Ressources, qui regroupe désormais le recrutement externe et la mobilité interne. Depuis mai 2002, M. Uebbing assume également le rôle de «gestionnaire du changement» à RH.



Jörg-Alexander
UEBBING

Mme Daphne VENTURAS a été nommée directeur associé à la direction des projets en juillet 2002.



Daphne
VENTURAS

Économiste spécialisée en développement, Mme Venturas est entrée à la BEI en 1983 en qualité d'attachée de presse au service Information et communication de la Banque. Chargée d'opérations principale pour l'Algérie et Malte à partir de 1988, elle est devenue chef de la division Politique du personnel au département des ressources humaines en 1993. Elle a été nommée coordinatrice de la direction des études économiques et de l'information en 1996 et dirige, depuis octobre 2001, la division Gestion des ressources au département Soutien à la stratégie.

M. Hugo WOESTMANN a été nommé directeur associé au Secrétariat général en juillet 2002.

Diplômé en agroéconomie (Université de Bonn) et en économie (Collège de l'Europe à Bruges), M. Woestmann est entré à la Banque en 1981, après avoir suivi une carrière de plusieurs années dans les secteurs du conseil en gestion et de l'industrie. Initialement affecté à la division Organisation et méthodes, il a été nommé chef de la division Budget en 1987, où il a mis au point le système de planification et de budgétisation à moyen terme et collaboré à la mise sur pied des systèmes d'administration et de budgétisation de la BERD. En 1995, il a été nommé chef de la division Secrétariat et protocole qui est chargée d'apporter son soutien aux instances dirigeantes de la Banque et de répondre aux exigences liées au protocole à l'intérieur et à l'extérieur de la Banque.



Hugo
WOESTMANN

M. Zacharias ZACHARIADIS a été nommé directeur associé au département des ressources humaines en juillet 2002.



Zacharias
ZACHARIADIS

M. Zachariadis est licencié en mathématiques appliquées à la gestion. Après avoir travaillé au Comité économique et social, il est entré à la BEI en qualité de traducteur en 1981. Affecté au département des ressources humaines en 1988, il a été nommé chef de la division Administration en 1996. Spécialiste des questions liées à l'administration du personnel, il est actuellement responsable, au sein du département RH, de l'intégration de toutes les procédures liées à la mise en œuvre du budget décentralisé.

BEI-Information

est une publication périodique du département Information et Communication de la Banque européenne d'investissement.

Articles et informations de ce bulletin peuvent être reproduits librement; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures des articles.

Banque européenne d'investissement
100, bd Konrad Adenauer
L - 2950 Luxembourg
Tél. (+352) 4379 - 1
Fax (+352) 43 77 04

www.bei.org
info@bei.org

Département des opérations de prêts:
Italie, Grèce, Chypre, Malte
Via Sardegna, 38
I - 00187 Rome
Tél. (+39) 06 47 19 - 1
Fax (+39) 06 42 87 34 38

Bureau d'Athènes
364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR - 152 33 Halandri/Athènes
Tél. (+30) 10 68 24 517-9
Fax (+30) 10 68 24 520

Bureau de Berlin
Lennéstrasse, 17
D - 10785 Berlin
Tél. (+49 - 30) 59 00 479 - 0
Fax (+49 - 30) 59 00 47 99

Bureau de Bruxelles
Rue de la Loi, 227
B - 1040 Bruxelles
Tél. (+32 - 2) 23 50 070
Fax (+32 - 2) 23 05 827

Bureau de Lisbonne
Avenida da Liberdade, 144-156, 8. Dto
P - 1250-146 Lisbonne
Tél. (+351) 21 34 28 989
Fax (+351) 21 34 70 487

Bureau de Madrid
Calle José Ortega y Gasset, 29
E - 28006 Madrid
Tél. (+34) 91 43 11 340
Fax (+34) 91 43 11 383

Fonds européen d'investissement
43, avenue J.F. Kennedy
L - 2968 Luxembourg
Tel. (+352) 42 66 88 - 1
Fax (+352) 42 66 88 - 200

www.eif.org
info@eif.org

Lay-out: EIB graphic workshop,
Sabine Tissot, Volker Lahr

Photos: Photothèque BEI,
Imedia, Getty Images,
Phillips, Sade,
Masterfile, CE.

Imprimé à L, par Buck
sur papier Arctic Silk
homologué "Nordic Swan"



QH-AA-02-002-FR-C

Royales visites à la BEI

Le 26 juin dernier, **Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri de Luxembourg**, accompagné de M. Luc Frieden, Ministre du Budget et de la Justice représentant le Gouvernement luxembourgeois, s'est informé des activités de la Banque européenne d'investissement au service des objectifs de l'Union. Au cours de cette visite, le Grand-Duc a procédé à un large tour d'horizon des activités de la Banque et a porté une attention particulière au projet d'extension du siège de l'institution sur le plateau de Kirchberg à Luxembourg ville. Un concours international d'architectes-concepteurs a été lancé par la BEI pour ce projet ; le jury, présidé par M. Ricardo Bofill, désignera le lauréat à la fin de cette année. ■



En présence de M. Philippe Maystadt, Président, et de MM. Frieden, Ministre du Budget, et Carpenter, Secrétaire général de la BEI, M. Wolfgang Roth, Vice-président, présente au Grand Duc le site de la future extension du siège de la BEI.

Le 9 juillet, **Sa Majesté Albert II, Roi des Belges**, a conduit une visite d'information sur les activités du Groupe BEI. Accompagné des MM. Louis Michel, Ministre des Affaires Étrangères et Vice Premier Ministre et Didier Reynders, Ministre des Finances et Gouverneur de la BEI, Sa Majesté a plus particulièrement attaché son attention sur l'«Initiative Innovation 2000» du Groupe en faveur d'une économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation ; le Roi s'est en outre entretenu avec les membres du Comité de direction sur les activités de la Banque dans les pays candidats en préparation à l'élargissement de l'Union et sur la mise en place de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat décidée par le Conseil européen de Barcelone en mars 2002. La délégation royale comportait également des représentants de la Fédération des entreprises de Belgique et de l'Association belge des banques.



Sa Majesté Albert II entourée des Ministres Michel et Reynders appose son paraphe sur le Livre d'or de la BEI.

Lors de leurs visites, qui soulignent la dimension prise par les activités de la Banque au service de l'Union, les Souverains ont rencontré les membres du Personnel de la Banque de leurs nationalités. ■